

I. Stratégie du Contrat

1.1. Les fondements de la stratégie : le territoire, la charte et l'évaluation du contrat 2000-2006

1.1.1. Un territoire diversifié, au cœur de la Bourgogne

Le Pays de l'Autunois-Morvan se situe au cœur de la Bourgogne, au nord-ouest de la Saône et Loire. D'une superficie d'environ 1300 km², le Pays de l'Autunois-Morvan est un territoire rural diversifié organisé autour d'Autun, composé de plusieurs entités géographiques qui lui confèrent des caractéristiques spécifiques :

- au nord-ouest, le Haut-Morvan dominé par le Haut-Folin (point culminant de la Bourgogne à 901 m) et le Mont Beuvray,
- au sud-est, le Plateau d'Antully prolongé par le massif d'Uchon,
- dans un axe Nord-Sud, la Vallée de l'Arroux à laquelle viennent se raccrocher la Vallée de la Drée et la Vallée du Mesvrin,
- et au sud-ouest, les reliefs calcaires du Couchois.

Le Pays de l'Autunois-Morvan est composé de 61 communes, dont 55 sont regroupées au sein de 5 Communautés de Communes : l'Autunois, Arroux Mesvrin, Autour du Couchois, la Vallée de la Drée et Beuvray val d'Arroux.

Au nord, 21 communes du périmètre du Pays de l'Autunois-Morvan, réparties sur 3 communautés de communes sont également incluses dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Morvan, communes auxquelles il faut ajouter Autun, en tant que commune partenaire.

Au sud, le territoire du Pays jouxte celui de la Communauté du Creusot – Montceau. Si le territoire recoupe majoritairement le bassin d'emploi d'Autun, 8 communes font cependant partie du bassin d'emploi du Creusot.

Regroupant environ 46.000 habitants (population sans double compte), le territoire est à double composante urbain et rural. En effet, la ville d'Autun compte environ 16.500 habitants à elle seule, soit plus de 35 % de la population du Pays ; elle est complétée par une large couronne péri-urbaine à caractère résidentiel. La densité est d'environ 32 habitants au km², ce qui confirme le caractère rural fortement attaché à l'ensemble des communes du territoire.

Des bourgs-centres structurants équilibrent le reste du territoire : Etang-sur-Arroux au sud-ouest, Epinac, à l'est, Couches au sud-est, auxquels s'ajoutent des villages vivants disposant de nombreux services de proximité : Anost, Saint-Léger-sous-Beuvray, Marmagne et vallée du Mesvrin.

Une population vieillissante mais l'arrivée de nouvelles populations

Entre 1990 et 1999, la population sur le périmètre du Pays de l'Autunois-Morvan a diminué de 4,6%, passant de 48.918 à 46.663 habitants (population sans double compte). Sur la même période, la population est restée stable en Bourgogne et n'a diminué que de 2,6% en Saône et Loire.

D'autre part, la population vieillit. La part des moins de 50 ans est plus faible (59,8% contre 63,6% en Bourgogne et 67,2% en France) et celle des plus de 60 ans supérieure (28,6% contre 24,7% en Bourgogne et 21,3% en France).

Entre 1990 et 1999, la diminution de population sur l'ensemble du territoire s'expliquait pour environ 30% par le solde naturel négatif, les 70% restant correspondant à un solde migratoire négatif, avec des jeunes et des actifs sur le départ alors que ce sont plutôt les retraités qui arrivent. De plus, la structure de la population en migration montre que les sorties concernent principalement les personnes diplômées et les catégories socioprofessionnelles à niveau de qualification moyen et élevé.

Ainsi, les jeunes sont appelés à quitter l'Autunois-Morvan en particulier pour poursuivre des études et/ou pour trouver un emploi. Un retour des plus âgés, pour la plupart retraités, s'effectue mais dans une moindre mesure. On note cependant, depuis quelques années sur le territoire l'arrivée de nouvelles populations d'origine citadine, françaises ou nord-européennes. Ces populations qui venaient dans un premier temps en vacances ou en retraite comportent maintenant des jeunes familles qui viennent reprendre ou créer des activités artisanales ou tertiaires.

Emploi et activités économiques : l'industrie encore fortement présente

Le territoire possède une forte composante agricole et industrielle, bien au-dessus des chiffres régionaux et nationaux (respectivement 9% contre 4,3% et 21,5% contre 17,2%). Le tertiaire, quant à lui, est à un niveau inférieur à la moyenne française (63% contre 71,4%).

En terme d'effectifs salariés (2005), trois secteurs sont dominants sur la zone d'emploi :

- L'industrie compte 2.453 emplois, avec un poids légèrement supérieur à la moyenne régionale (32,1% des emplois contre 29% en Bourgogne). On note une concentration d'emplois dans l'industrie textile. Ce secteur emploie 17% des salariés de la zone d'emploi et représente plus de 50% des emplois industriels, organisé autour du groupe DIM localisé à Autun et employant environ 1.300 salariés. Le groupe DBAppareil détenant Dim et Playtex a annoncé la suppression de 450 postes sur 2.500 en France dont 220 sur le site Dim à Autun.
L'industrie des équipements mécaniques avec 285 emplois est également un important employeur.
- La construction emploie 830 salariés avec un poids largement supérieur à la moyenne régionale (10,8% contre 8,8% en région).
- Le tertiaire représente 4.363 emplois, soit un poids inférieur à la moyenne régionale (57,1% contre 62,2%) avec tout particulièrement la santé et l'action sociale (927 emplois) et le commerce de détail et réparation (772 emplois).

Notons également l'importance de l'agriculture dans les emplois notamment dans les emplois saisonniers et dans l'emploi non salarié (2.616 emplois en mars 2003).

Le taux de féminisation est le plus important de la Bourgogne (49,1% contre 43,8%). Ceci s'explique par le poids de l'industrie textile (secteur traditionnellement féminin). Parmi les principaux secteurs, il varie de 5,1% dans les travaux de maçonnerie générale à 99,1% dans l'aide à domicile.

On constate également un niveau de qualification moins élevée avec une part de la population non diplômée plus importante sur la zone d'Autun qu'au niveau régional. En revanche la part des diplômés de niveau Bac et plus est sous représentée. (19,9% contre 23,6% pour les hommes et 19,3% contre 24,8% pour les femmes).

Infrastructures

Le territoire souffre d'un relatif isolement géographique avec l'absence d'une route à deux fois deux voies lui permettant d'être relié au réseau autoroutier. Par ailleurs, la traversée urbaine d'Autun, notamment dans sa partie nord-ouest reste un point noir récurrent.

Au niveau des infrastructures ferroviaires, le territoire est traversé par le ligne TER Dijon-Nevers. L'accès au TGV (ligne Paris-Lyon) se fait au Creusot. Il existe une gare bois à Autun.

La couverture du territoire pour l'ADSL et la téléphonie mobile est presque complète mais aucun accès au très haut débit n'existe sur le territoire.

Territoire attractif disposant d'atouts certains, l'Autunois-Morvan n'en est pas moins exposé à certaines restructurations économiques (fermeture de la fonderie en 2002), de nouvelles menaces économiques existent sur l'industrie textile, un des principaux employeurs. La zone d'Autun a d'ailleurs été classée par l'étude de la DRTEFP/SEPES (juin 2005) comme la première zone d'emploi à haut risque de Bourgogne avec une industrie fortement concentrée sur certains établissements.

1.1.2. La Charte de Pays : Inverser les tendances démographiques

Adoptée fin 2003, la charte d'aménagement et de développement durable du Pays de l'Autunois-Morvan se caractérise par :

- des finalités : l'équité, la solidarité, l'égalité des chances, la cohésion sociale, la responsabilité, la cohérence des politiques, la démocratie participative, la solidarité entre générations, intersociale et interculturelle
- un but : inverser les tendances démographiques (diminution et vieillissement)
- un objectif : créer les conditions de mise en valeur des potentiels locaux

- **des conditions éducatives : changer les mentalités et les comportements**, et pour cela :
 - créer un esprit d'ouverture et de coopération,
 - s'ouvrir sur l'extérieur, échanger, accueillir,
 - s'appropriier son « Pays » dans toutes ses dimensions,
- **des conditions économiques : accompagner les initiatives créatrices d'emploi et de lien social**, et pour cela :
 - adapter et construire les compétences et les savoir-faire,
 - adapter les outils d'accompagnement et de financement,
 - apprendre à travailler en réseau, coopérer,
- **des conditions d'aménagement : garantir l'accès aux services, la qualité du cadre de vie et la valeur des sites et paysages**, et pour cela :
 - permettre le maillage du territoire en terme de commerces et de services publics,
 - élaborer et coordonner les politiques de transports et de logement,
 - créer les conditions de gestion des espaces et des sites sensibles et prendre en compte les paysages dans les politiques d'aménagement.

1.1.3. L'évaluation des financements territoriaux 2000-2006 : des interventions concernant principalement le domaine économique

Sur la période 2000-2006, le Pays de l'Autunois Morvan a mobilisé des financements grâce à trois dispositifs : une convention d'objectifs signée avec l'Etat, une convention Cœur de Territoire signée avec le Conseil régional de Bourgogne, puis un contrat de pays signé avec l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de Saône et Loire le 8 décembre 2004.

L'évaluation de ces conventions a démarré en 2005 et s'est terminée en 2006. Accompagnée par le cabinet Etheis Conseil, elle a porté sur deux niveaux :

- Un niveau « quantitatif » a été réalisé courant 2005 à partir de l'exploitation statistique d'un tableau de suivi financier des actions soutenues depuis le début du Pays. Au-delà de l'exploitation strictement statistique des données, les commissions thématiques réunies fin 2005 ont réagi sur l'intérêt des actions menées.
- Un niveau « qualitatif » a porté sur les partenariats et les plus-values permis par la démarche Pays sur le territoire. Pour ce second niveau, le groupe de travail « évaluation » a travaillé en 2006 avec le Cabinet Etheis Conseil, retenu pour fournir un appui méthodologique au Pays, dans le cadre d'un cofinancement du Conseil régional de Bourgogne. L'analyse qualitative a été effectuée à partir des éléments quantitatifs, de l'analyse des résultats des questionnaires et des travaux des commissions, d'entretiens réalisés directement par le cabinet avec des personnes clés du territoire et de 3 tables rondes des maîtres d'ouvrage (publics, privés et associatifs).

Les résultats de l'ensemble de ces travaux d'évaluation ont été présentés lors de l'Assemblée Générale du Pays de l'Autunois Morvan du 15 novembre 2006 et synthétisés dans la plaquette « Le Pays. Mon pays : Des femmes et des hommes qui anticipent ».

2000-2006 : La mise en place du Pays et les premiers contrats territoriaux, l'appréciation des personnes clés du territoire :

La genèse du Pays s'est faite de manière très dynamique et très participative grâce à la mobilisation de très nombreuses associations et acteurs locaux. Toutefois, tout au long de sa courte histoire, le Pays souffre d'un déficit d'implication des jeunes, des acteurs économiques et professionnels mais aussi d'une partie des élus des collectivités du territoire.

La question du périmètre et de son articulation avec la communauté du Creusot Montceau a été difficile pour le territoire en entraînant la démobilisation de certains acteurs, des difficultés pour certains à trouver leur place, un retard sur la démarche pays et le contrat et une absence de coopération avec les territoires voisins.

La mise en place du pays s'est caractérisée par un très bon diagnostic du territoire et de ces enjeux, ainsi que des analyses concertées.

Cependant, la mise en œuvre des programmes d'actions s'est traduite plus par une addition de projets que de projets partagés entre tous les acteurs. Le dispositif Cœur de Territoire est apparu ainsi plus distributif que stratégique et comprenant peu de projets structurants. Le contrat de pays a soutenu des projets plus structurants que Cœur de Territoire avec des résultats très positifs mais là encore un déficit de stratégie. Par ailleurs, l'implication du monde associatif a été moindre par rapport à l'origine du pays, et la « reprise en main des élus » s'est faite à géométrie variable, avec une participation importante des présidents de communautés de communes et une participation moindre des élus communautaires et municipaux.

C'est en particulier l'interrogation sur ce fonctionnement et sur la place de chacun qui a conduit en 2006 à réfléchir à la mise en place d'un syndicat mixte.

La forte proportion de projets localisés sur Autun (avec impact pays) est acceptée comme un choix collectif. La sous-représentation de certaines communautés de communes dans l'utilisation des financements Pays pose cependant la question de l'hétérogénéité des communautés de communes, en particulier en terme de capacités d'investissement et d'ingénierie.

L'utilisation des financements territoriaux sur la période 2000-2006 montre donc globalement la nécessité pour la suite de définir de véritables stratégies à l'échelle du pays partagées collectivement répondant aux enjeux et en continuité de la charte, permettant la cohérence des actions publiques sur le territoire et servant de références pour procéder aux choix, aux arbitrages dans un contexte financier plus difficile, plus contraint.

Par ailleurs, les personnes interrogées ont identifié un certain nombre d'enjeux pour 2007/2013 :

- le désenclavement du territoire,
- la démographie,
- le développement économique : filière bois, zones d'activités, immobilier d'entreprises, commerce et artisanat, ingénierie de projets, reprise et transmission et développement endogène, agriculture,
- la formation,
- l'environnement : biodiversité, eau, espaces sensibles et paysages,
- l'enfance jeunesse,
- l'habitat,
- les coopérations avec les territoires voisins sur le développement du réseau routier, le Haut débit, la formation et le tourisme.

En ce qui concerne la structure Pays et le pilotage des programmes Pays (contrat et autres), ce sont là aussi un certain nombre d'enjeux qui ont été mis en avant :

- Travailler collectivement,
- Redynamiser l'implication des différents acteurs (communautés de communes et communes en particulier) et élargir le champ des acteurs grâce à : une communication adaptée, la différenciation entre les rôles de participants et prestataires, et le recours à la délégation pour les élus cumulant des responsabilités,
- Trouver un équilibre et une complémentarité entre conseil de développement et syndicat mixte,
- Promouvoir l'échelle Pays en dépassant les intérêts individuels et catégoriels,
- Avoir une ingénierie adaptée aux objectifs et aux moyens et prenant en compte les complémentarités entre les structures et opérateurs du territoire et l'équipe du Pays.

Sur ce dernier point, rappelons que les évaluations nationale, régionale ou locale concluent à l'importance fondamentale de l'ingénierie. Sur le Pays de l'Autunois Morvan, l'ingénierie a apporté des résultats indéniables en terme d'animation, de pilotage, de gestion et d'apport technique.

L'équipe est montée à 7 personnes en 2006, en étant très diversifiée à la fois sur les champs d'intervention (coordination, suivi administratif et financier, tourisme, culture, énergie, emploi, jeunesse) et dans les temps de travail (4 temps pleins, 3 temps partiels), les statuts (2 CDI Pays, 3 CDD Pays, 2 mises à disposition Foyers Ruraux et Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux) et les lieux de travail.

De la création du Pays à ce jour, ce sont 3 directeurs qui se sont succédés pour piloter l'équipe Pays et coordonner la mise en œuvre des programmes.

En 2007, année de transition avant le nouveau contrat, c'est une équipe resserrée qui est en place, avec 3 salariés Pays en CDI auxquels s'ajoutent 2 personnes à temps partiels, salariés d'autres structures du territoire.

L'augmentation du nombre de postes en 2005 et 2006 sur des missions précises a posé la question de la pérennisation des postes, mais aussi le risque d'enfermement de certains postes sur un seul secteur et le déficit de binôme entre techniciens et politiques.

L'analyse qualitative et la perception des porteurs de projets

L'analyse qualitative de la mise en œuvre des orientations montre globalement une forte satisfaction qualitative. Cependant, si les actions réalisées peuvent être appréciées comme cohérentes avec les objectifs de la Charte, il ressort tout à la fois des « pertes en ligne » entre charte et dispositifs contractuels mais aussi la non réalisation d'un certain nombre d'actions et enfin une forte diversité dans le poids de chaque priorité.

La non réalisation d'actions interroge sur la méthode de programmation des actions quant à la capacité des maîtres d'ouvrage à réaliser, piloter et financer et l'opérationnalité de l'action.

Les maîtres d'ouvrage publics interrogés ont été concernés pour des projets déjà « sous le coude ». L'aide a cependant permis une accélération de la mise en œuvre des projets et une plus grande ampleur, l'effet d'aubaine apparaît ainsi très limité. Le Pays a permis par ailleurs la mutualisation des idées et une aide à la constitution du projet. Le Pays est apparu comme un facilitateur par rapport aux financeurs, il a permis d'éviter les doublons. Il est également parfois perçu comme une contrainte supplémentaire (temps, administrativement et sur le fond). D'autre part, il apparaît un déficit de relation entre le Pays et les maîtres d'ouvrage après le Comité Local d'Engagement des Projets (CLEP). Enfin, les collectivités ne sont pas toujours au courant des projets privés réalisés sur leur territoire, pourtant dans le cadre du contrat. Ceci pose la question de la relation commune/communauté de communes/Pays et la question de la place des collectivités dans l'élaboration du projet de contrat.

Les maîtres d'ouvrage privés rencontrés étaient concernés par des projets de gîtes et chambres d'hôtes. Ils ont été mis en relation avec le Pays par Gîtes de France ou des élus. L'aide a permis là aussi l'accélération du projet et l'augmentation de son volume mais là aussi elle n'apparaît pas comme décisive. L'accompagnement technique du Pays est apparu satisfaisant, sans difficulté de procédure, certainement du fait d'une chargée de mission spécifique pour le tourisme.

Pour les maîtres d'ouvrage associatifs, le soutien du Pays a concerné à la fois des projets déjà « sous le coude » et des projets vraiment issus de la réflexion et de la dynamique pays (Raid Nature par exemple). Le Pays a permis la mutualisation des idées et l'aide à la constitution du projet. L'ingénierie a été très importante avec un rôle de facilitateur par rapport aux financeurs. Par ailleurs, la labellisation Pays a permis d'accéder plus facilement à d'autres financements (posant cependant des problèmes d'avances et de complexité quand il s'agit de fonds européens). Le Pays reste connu de manière partielle et la communication vis-à-vis du territoire reste un chantier important. Pour prendre tout son rôle, le Pays se doit d'effectivement donner du sens, une direction, un cadre collectif et ainsi, éviter les guichets. Le Pays doit également être un lieu d'affirmation d'une identité culturelle et d'un état d'esprit, mais aussi faire vivre et évoluer le territoire.

Le bilan financier

Ce sont ainsi des fonds territoriaux importants qui sont venus sur l'Autunois Morvan: 1.000.000 € pour l'Etat et 2.127.120 € pour la Région.

Les contrats ont permis de financer 130 opérations représentant 18 314 544 €, et en particulier des projets d'investissements structurants qui ont bénéficiés de fonds territoriaux, tels que :

- la réalisation de la Maison du Patrimoine Oral à Anost (Parc du Morvan, subvention de 200.000 €),
- la construction du Parc des Expositions (Communauté de Communes de l'Autunois, subvention de 273.000 €),
- la restructuration du Foyer des Jeunes Travailleurs / Espace St-Ex à Autun (subvention de 130.000 €)
- et la création d'une résidence de tourisme au Château Schneider de La Boulaye (la Communauté de Communes Arroux Mesvrin, subvention de 197.000 €).

En plus de ces deux hébergements de groupes, le développement de projets touristiques (hébergement et restauration) répartis sur l'ensemble du territoire a été soutenu avec un montant total de subventions de 670.000 € pour 79 projets.

Globalement, le Pays est intervenu majoritairement pour le développement économique (y compris le tourisme). Ce secteur représente près de 80% des crédits des programmes de soutien Autunois Morvan sur la période 2000-2006.

Au moment de l'évaluation, un tiers des montants engagés étaient effectivement versés, ce qui est supérieur à la moyenne régionale. L'ensemble des crédits a été engagé sur les différents fonds ce qui montre la pertinence globale des projets et des porteurs retenus lors de l'élaboration des contrats.

L'effet levier des fonds territoriaux a été important avec pour 4 € du territoire mobilisés, 6 € de subventions qui s'ajoutent.

En plus des crédits territoriaux, le Pays a participé à la mobilisation de crédits FNADT pour la création du pôle gérontologique de l'Autunois Morvan (300.000 €) et les travaux de mise en sécurité et de dépollution du site du Parc d'Activités de Saint Andoche à Autun (300 000 €). Depuis 2006, il porte le Pôle d'Excellence Rurale qui mobilise 870.000 € pour la filière bois et il soutient la mise en place de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Autunois Morvan.

Des financements du Fonds Social Européen ont également été mobilisés par le Pays pour le programme Emploi et Attractivité du Territoire et dans le cadre des programmes Equal Cooperes et Equal Recoltes portés par la MSA de Saône et Loire.

Le Pays de l'Autunois Morvan a également porté de 2004 à 2006 un programme ATEnEE, cofinancé par l'ADEME.

Du bilan aux préconisations :

A partir d'un bilan positif mais avec des enseignements à tirer et des améliorations possibles, le pays de l'Autunois Morvan peut entrer dans la seconde génération contractuelle pour la période 2007 – 2013 avec de nouveaux objectifs. L'évaluation du contrat 2000-2006 conduit en particulier aux préconisations suivantes pour le futur projet de territoire :

- **Renforcer la participation de l'ensemble des acteurs du territoire** avec une communication appropriée et une complémentarité efficace entre élus et société civile, grâce à un syndicat mixte, un conseil de développement et des commissions mixtes
- **Permettre une prise en compte de l'échelle pays de façon plus forte** et pour cela se doter de cadres et outils de référence à l'échelle pays (Schéma de Cohérence Territoriale, schéma de services, schéma de développement culturel, stratégie de développement économique et touristique), dans une stratégie de développement durable
- **Donner la priorité à des projets opérationnels**, prêts à être mis en œuvre
- **Renforcer le lien et le suivi entre le Pays et les maîtres d'ouvrage**, grâce à des informations réciproques et la mesure des résultats
- **Privilégier au niveau de l'ingénierie l'animation et la transversalité** et ne pas faire ce que peuvent faire d'autres prestataires, tels que l'Agence de Promotion de la Région Autunoise (APRA Bourgogne), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de l'Autunois Morvan (CPIE) ou le réseau des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, dans le cadre de conventions précisant les missions, résultats attendus et moyens accordés
- **Trouver les bonnes articulations Pays, Communautés de communes, Communes**

1.2. De l'évaluation au projet de territoire 2007-2013

L'évaluation et les travaux des commissions thématiques du pays ont tracé les premières orientations pour le projet de territoire 2007-2013, elle ont été présentées lors du Conseil d'Administration réuni à Couches le 22 novembre 2006, articulées autour de 3 axes stratégiques : développement économique, cadre de vie et services à la population, axes déclinés ainsi :

- Développement économique : Services aux entreprises, Formation Emploi et Insertion, Agriculture, Forêt, Tourisme, Artisanat et Petit Commerce
- Cadre de vie : Culture –Patrimoine, Animation enfance-jeunesse, Environnement
- Services à la population : Aides aux personnes, Santé, Habitat, Mobilité, Services publics, TIC

Deux réflexions transversales ont été proposées en complément de ces approches thématiques :

- Développement durable : analyse des projets et plan climat territorial,
- Communication – Gouvernance - Participation Citoyenne.

A partir de ce canevas, la préparation du projet de territoire et du contrat de pays a été ainsi prévue :

Mobilisation (décembre 06 – février 07)

- Préparation d'une plaquette présentant les résultats de l'évaluation (« Le Pays. Mon pays : Des femmes et des hommes qui anticipent »).
- Communication sur le Pays vis-à-vis du grand public (presse, Internet, blog), des communes et communautés de communes et des acteurs organisés de la société civile (rencontres individuelles)

Préparation du projet de territoire (mars 07 – juin 07)

- Troisièmes Rencontres du Pays de l'Autunois Morvan: premiers groupes de travail
- Réunions complémentaires des groupes de travail
- Elaboration du projet de territoire avec les instances décisionnelles du Pays

Du projet au contrat de pays (juin 07 – février 08)

- Préparation du contrat avec les services du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat
- Signature du contrat

Un appui méthodologique à l'équipe technique du Pays a été confié au cabinet Etheis Conseil, à la suite du travail réalisé sur l'évaluation, pour la préparation du Contrat de Pays.

Après les Troisièmes Rencontres du Pays tenues le 24 mars, ce sont 9 commissions, rassemblant 165 personnes au cours de 13 réunions, qui ont travaillé entre le 10 avril et le 10 mai sur les thèmes suivants :

- Santé et services aux personnes
- Agriculture
- Culture et patrimoine
- Environnement
- Enfance-jeunesse et sports
- Services publics, habitat, mobilité et développement numérique
- Forêt et filière bois
- Tourisme
- Développement économique

Pour les thèmes « culture et patrimoine », « enfance-jeunesse » et « tourisme », ces commissions ont complété les travaux préalables importants conduits au cours du contrat précédent.

Tout ce travail a permis de dégager une soixantaine d'objectifs, plus ou moins opérationnels selon les thématiques.

En cohérence avec la Charte initiale et en prenant en compte les enseignements de l'évaluation, ces objectifs ont permis de construire une stratégie répondant à une double exigence :

Donner du sens grâce à 5 priorités transversales :

- **Une exigence de développement durable**
- **Une ambition d'accueil et d'échanges**
- **La jeunesse, le pari de l'avenir**
- **Un développement territorial ambitieux et complémentaire urbain/rural**
- **Une gouvernance participative et partenariale**

Et pouvoir être déclinée opérationnellement grâce à 3 orientations.

- **Conquérir de la valeur ajoutée**
- **S'épanouir solidairement en Autunois Morvan**
- **Aménager durablement son territoire**

1.3. Une nouvelle stratégie pour l'Autunois-Morvan : développement durable, jeunesse, accueil et échanges

Une exigence de développement durable : se doter d'outils pour passer à l'acte !

Stratégie et contrat doivent impérativement répondre aux exigences du développement durable en articulant de façon cohérente le développement économique, le développement social et l'environnement. C'est une exigence de l'ensemble des financeurs, Etat, Conseil régional, Conseil général et Europe. C'est également une volonté du territoire avec l'émergence au cours des dernières années de nombreuses initiatives liées au développement durable, parmi lesquelles on peut citer :

- l'Agenda XXI de la Communauté de Communes de l'Autunois,
- la mission Energie portée par le Pays de 2004 à 2006 dans le cadre du programme ATEnEE financé par l'ADEME et du programme EQUAL Récoltes porté par la MSA de Saône et Loire,
- la présence du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de l'Autunois Morvan à Collonges la Madeleine (CPIE),
- l'intervention de deux Points Info Energie sur le territoire en partenariat avec le CAUE de Saône et Loire et le Parc Naturel Régional du Morvan,
- la mise en place du site d'animation locale d'économie solidaire sur les communes saône et loiriennes du Parc du Morvan, dans le cadre du programme Equal Recoltes,
- le partenariat de gestion durable de la forêt de Montmain entre la Ville d'Autun, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et le groupement forestier pour la défense des feuillus du Morvan,
- la volonté du territoire de mettre en place une politique vélo en lien avec le réseau de Voies Vertes du Conseil général de Saône et Loire et le développement du VTT en Morvan.
- Et des initiatives associatives du territoire telles que la création du collectif « La Maison du développement durable de l'Autunois » et l'engagement dans la démarche « Ecosffere Bourgogne » de l'écocentre du Croux et du CPIE.

Sans oublier, sur un plan plus large, la restructuration du site industriel du Parc d'activités Saint Andoche pour accueillir un pôle d'excellence rurale « énergies renouvelables » et un pôle de services « entreprises, formation, et insertion ».

Pour renforcer ces initiatives, il est proposé quelques principes et modalités d'actions dans la mise en œuvre du contrat 2007-2013 :

- Coordonner le développement et l'aménagement du territoire grâce à des documents stratégiques garants d'un développement durable
- Examiner toutes les opérations retenues projets pays au filtre des critères du développement durable
- Valoriser les compétences du territoire en matière d'environnement : CPIE, Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de l'Arroux (SINETA), Agenda XXI de la Communauté de Communes de l'Autunois, Parc du Morvan, Muséum d'Histoire Naturelle, associations.
- Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès de tous les publics mais plus particulièrement auprès des jeunes

La prise en compte du développement durable s'inspirera des travaux de la DIREN de Bourgogne basé sur le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement » élaboré par la Délégation Interministérielle au Développement Durable. Elle visera ainsi à 5 finalités :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie,
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Une ambition d'accueil et d'échanges : inverser les tendances démographiques et changer les mentalités et les comportements, deux points forts de la charte***L'Autunois-Morvan, territoire d'accueil :***

- La venue de PME et PMI, en particulier dans l'Autunois est essentielle pour faire face aux mutations en cours du tissu industriel. Ce développement nécessite une adaptation des infrastructures d'accueil des entreprises (zones d'activités, immobilier d'entreprises et voiries en particulier).
- De nouvelles populations d'origine citadine et souvent en provenance de l'Europe du Nord arrivent dans les territoires ruraux, d'abord pour des séjours touristiques mais aussi pour l'achat de résidences secondaires et la création ou la reprise d'activités.
- L'accueil des touristes constitue un troisième enjeu pour le territoire, son optimisation nécessite d'agir sur deux fronts : le développement de nouveaux produits et des démarches qualité.

L'Autunois Morvan, territoire d'échanges :

- Echanges au sein du territoire, en multipliant les lieux de rencontres entre acteurs du territoire, grâce à une animation et une communication adaptée, et le soutien aux initiatives du territoire.
- Echanges avec les nouvelles populations dont l'arrivée sur le territoire constitue une richesse que l'on ne saurait négliger : échanges culturels, échanges de savoir-faire, pratiques de langues étrangères, etc.
- Echanges entre les générations.
- Echanges internationaux : le Pays se doit de promouvoir l'ouverture du territoire sur le monde, sur des enjeux tels que le changement climatique, la mondialisation des échanges et la solidarité internationale.
- Echanges institutionnels au sein du territoire, en particulier entre collectivités, pour développer la mutualisation de moyens.
- Echanges avec les territoires voisins en particulier Communauté du Creusot-Montceau, Parc Naturel Régional du Morvan et pays voisins tels que le Pays du Nivernais Morvan et le Pays Beaunois.

La jeunesse, le pari de l'avenir

Développement durable, accueil, échanges et mobilité doivent être au cœur des réflexions portées par le Pays sur sa jeunesse.

Il s'agit en particulier d'accompagner les initiatives portées par les jeunes, mais aussi de donner aux jeunes la possibilité de bouger au sein du territoire et à l'extérieur du territoire.

Au delà, toutes les actions soutenues par le contrat doivent être passées au filtre de l'opportunité d'agir en faveur de la jeunesse (enfance à jeunes adultes) et de l'impliquer, afin de contribuer à améliorer la situation des jeunes présents sur le territoire et faire de l'Autunois-Morvan un territoire attractif pour les jeunes et les familles.

Un développement territorial ambitieux et complémentaire urbain/rural

Le développement territorial doit prendre en compte la nécessité d'une double dynamique :

- La consolidation et le renforcement d'Autun comme ville pôle irriguant le territoire
- Le développement propre mais complémentaire des autres communautés de communes

Cette dynamique doit être garantie par les documents stratégiques à l'échelle du pays et prise en compte dans l'articulation contrat de pays/contrat ville d'appui et donc dans les fiches-actions. La présence de quartiers d'habitat collectif sur Autun, représentant 2800 logements et 6000 habitants, doit également être prise en compte, ainsi que la mise en place de programmes spécifiques sur ces zones, en particulier le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le programme de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine.

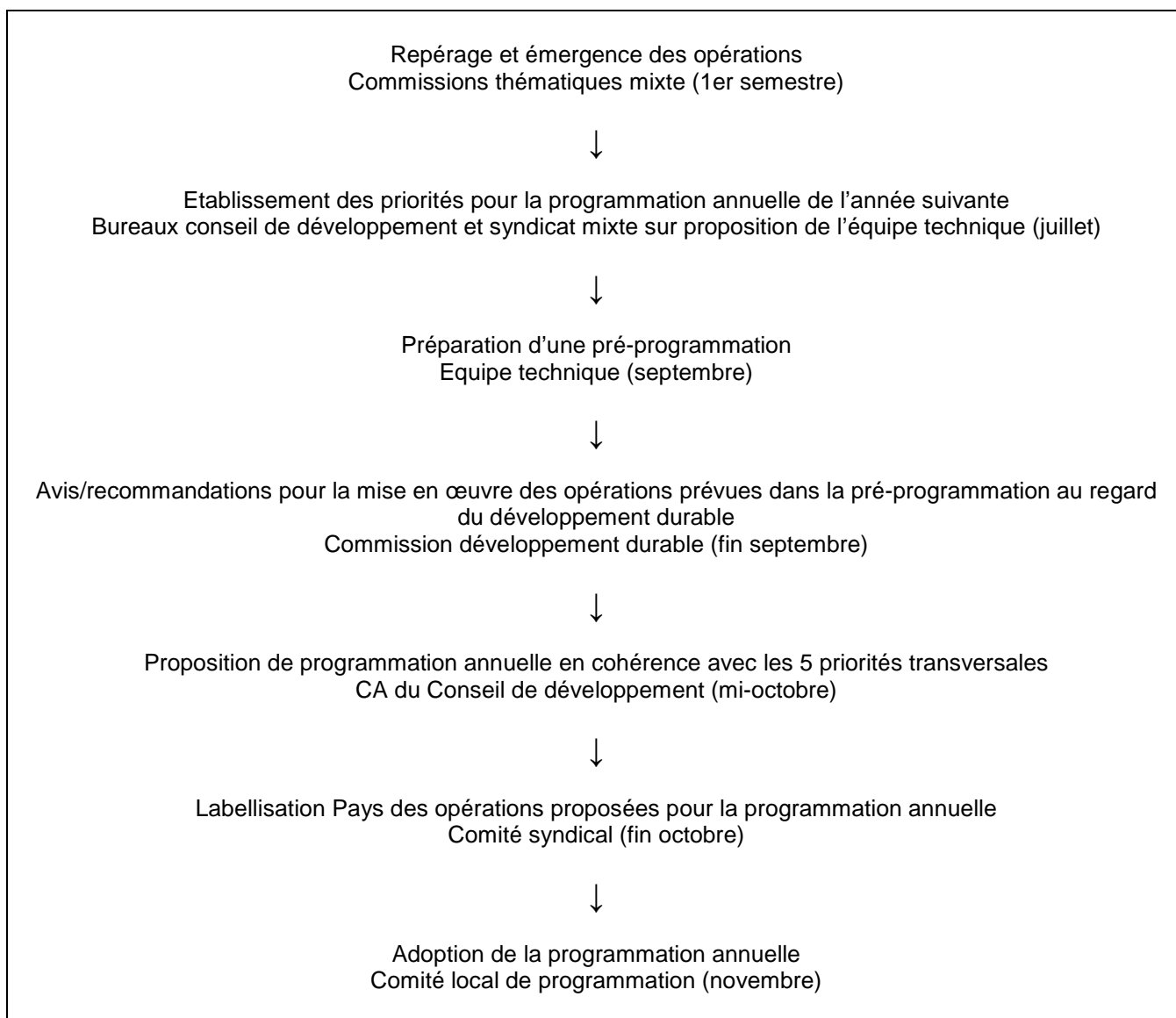
Une gouvernance participative et partenariale

Avec la mise en place en 2007 d'un nouveau syndicat mixte de Pays et l'évolution du rôle du conseil de développement, la qualité de la gouvernance sera garantie par :

- une bonne articulation conseil de développement/syndicat mixte,
- le fonctionnement de commissions thématiques mixtes permettant de mûrir les projets, préparer les programmations annuelles et associer par thème et de manière opérationnelle l'ensemble des acteurs du territoire,
- une ingénierie adaptée au contenu du contrat et articulant une équipe syndicat mixte/conseil de développement, le conventionnement avec des structures du territoire et la mutualisation entre structures,
- une communication du Pays renouvelée, basée sur un site Internet Pays, une lettre de Pays et la valorisation d'événements fédérateurs à l'échelle du Pays et associant l'ensemble des collectivités du territoire.

Cette gouvernance devra permettre en particulier d'assurer en permanence la cohérence entre la mise en œuvre du contrat et ses 5 priorités transversales.

La gouvernance du contrat s'organisera autour du schéma ci-après, présentant la méthode d'élaboration de la programmation annuelle :



Chaque étape de la préparation de la programmation annuelle comportera un bilan et une analyse de la programmation de l'année précédente.

Pour mettre en œuvre ces 5 priorités, 3 orientations opérationnelles et 16 fiches-actions :

UNE FICHE-ACTION TRANSVERSALE : Développement durable, gouvernance et aménagement (FA.1)

1. CONQUERIR DE LA VALEUR AJOUTEE

A partir des menaces sur le secteur industriel de l'économie, il s'agit de diversifier le tissu industriel en développant les actions de promotion ciblées sur certains secteurs mais aussi en développant les infrastructures et services nécessaires à l'accueil de nouvelles activités.

Territoire à développement endogène, le territoire de l'Autunois Morvan se doit aussi de valoriser au mieux ses ressources locales, en valorisant les produits agricoles (transformation, démarche qualité et commercialisation locale), les produits de la forêt (transformation et démarche qualité) et le patrimoine naturel, culturel et historique grâce à une offre touristique diversifiée et de qualité.

Il s'agit également pour le territoire de valoriser ses ressources humaines en poursuivant l'amélioration des dispositifs liés à l'emploi, la formation et l'insertion, l'adaptation des compétences aux mutations économique apparaissant prioritaire.

Cinq fiches actions sont concernées par cette première orientation :

- **Accompagner la mutation et le développement des entreprises (FA.2)**
- **Placer les hommes au cœur de l'économie (FA.3)**
- **Soutenir le dynamisme et la solidarité agricole par le développement des filières courtes et la diversification (FA.4)**
- **Filière Bois : construire une filière d'excellence et placer l'environnement au cœur de la filière (FA.5)**
- **Accroître l'économie touristique par le développement de l'offre et une démarche qualité à l'échelle du Pays (FA.6)**

2. S'EPANOUIR SOLIDAIREMENT EN AUTUNOIS-MORVAN

Une dynamique permanente de développement de l'offre sportive et culturelle et de valorisation du patrimoine sur le territoire est une priorité pour garantir l'épanouissement de l'ensemble de la population du territoire et en particulier de la jeunesse, c'est aussi un facteur d'attractivité du territoire et de développement économique. Le nouveau contrat se doit d'accompagner les initiatives en la matière.

Les services à la personne et la santé constituent un nouvel enjeu pour le Pays, avec en particulier le vieillissement de la population mais aussi la prise en charge de la petite enfance. La démographie médicale est également un enjeu pour les prochaines années.

La restructuration en cours des services publics concerne en particulier le secteur de l'emploi avec la mise en place de la Maison de l'Emploi ; au delà, le Pays s'intéressera à l'accessibilité aux services publics en particulier en milieu rural, avec l'accompagnement des initiatives liées à la mise en place de Relais de Services Publics et valorisant le développement des technologies de l'information.

Cette opération est déclinée en quatre fiches :

- **Améliorer l'offre sportive et de loisirs en facilitant les pratiques et l'accessibilité (FA.7)**
- **Par la culture et le patrimoine, générer de la cohésion sociale et un équilibre territorial en travaillant sur les atouts et les initiatives (FA.8)**
- **Services en Pays Autunois-Morvan: Coordonner et développer les services aux personnes, mettre en place un projet territorial de santé et préserver les services publics en milieu rural (FA.9)**

3. AMENAGER DURABLEMENT SON TERRITOIRE

La préservation et la valorisation des nombreuses ressources naturelles de l'Autunois Morvan constituent une priorité pour les prochaines années : l'eau, ressource à gérer au niveau des bassins versants ; le développement des énergies renouvelables, garantie de préservation de l'environnement mais aussi de développement économique ; et la connaissance et la mise en valeur de la biodiversité et du paysage.

Dans une dynamique d'accueil et d'échanges, habitat et mobilité sont deux autres axes d'intervention retenus par le Pays.

Enfin, le développement numérique et en particulier la multiplication des usages liés aux technologies de l'information et communication feront l'objet d'une attention particulière.

Six fiches correspondent à cette orientation :

- **Préserver et valoriser son environnement :**

=> **Gérer et préserver la ressource en Eau (FA.10)**

=> **Plan Climat et Energie (FA.11)**

=> **Mettre en valeur la biodiversité et les paysages (FA.12)**

- **Mettre en place une politique de l'habitat sur l'ensemble du Pays (FA.13)**

- **Faciliter les mobilités par la diversification et la cohérence de l'offre (FA.14)**

- **Renforcer le développement numérique en améliorant l'accessibilité et en favorisant les usages (FA.15)**

Une INGENIERIE adaptée, associant une équipe Pays et un partenariat avec d'autres structures du territoire permettra la mise en œuvre du contrat ; des moyens du contrat seront également alloués à la communication du Pays (FA.16).

Enfin, le contrat de pays sera étroitement articulé avec le CONTRAT VILLE D'APPUI D'AUTUN. Une fiche spécifique présente la stratégie du contrat ville d'appui (FA. 17).

1.4. Croisement entre la stratégie du contrat et les priorités du Conseil Régional de Bourgogne et de l'Etat

	FA 1	FA 2	FA 3	FA 4	FA 5	FA 6	FA 7	FA 8	FA 9	FA 10	FA 11	FA 12	FA 13	FA 14	FA 15
Etat :															
Adaptation des services au public et accompagnement des stratégies innovantes en matière de service à la personne							■	■	■						
Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique	■										■				
Développement numérique des territoires en vue de leur compétitivité économique															■
Gestion équilibrée de la ressource en eau	■									■					
Prévention des risques naturels															
Développement durable des agglomérations															
Interventions en faveur des filières agricoles, de pêche et forestières				■	■										
Actions en faveur de la biodiversité												■			
Actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économique			■												
Conseil régional de Bourgogne :															
Formation professionnelle pour l'emploi local			■												
Organisation de l'activité commerciale et artisanale		■													
Tourisme						■	■	■							
Mobilité															■
Enfance-jeunesse	■		■				■	■	■						
Accès aux soins									■						
Recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie	■										■				
Accès au logement													■		
Développement numérique des territoires															■